

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21026 - 78ÈME ANNÉE

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL I AU SIXIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GIEC SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT -7-

### À QUELLE VITESSE VERRIONS-NOUS LES EFFETS DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ?

Les effets de réductions substantielles des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ne seraient pas apparents immédiatement, et le temps nécessaire pour détecter les effets dépendrait de l'échelle et du rythme des réductions d'émissions. Selon les scénarios de faibles émissions considérés dans ce rapport, l'augmentation des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone ralentirait visiblement après environ cinq à dix ans, tandis que le ralentissement du réchauffement de la surface globale serait détectable après environ vingt à trente ans. Les effets sur les tendances régionales des précipitations ne deviendraient apparents qu'après plusieurs décennies.



La réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) – le gaz à effet de serre le plus important émis par les activités humaines – ralentirait le taux d'augmentation de la concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>. Cependant, les concentrations ne commenceraient à diminuer que lorsque les émissions nettes approcheraient de zéro, c'est-à-dire lorsque la plupart ou la totalité du CO<sub>2</sub> émis dans l'atmosphère chaque année est éliminée par des processus naturels et humains. Ce délai entre le pic des émissions

et la diminution de la concentration est une manifestation de la très longue durée de vie du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ; une partie du CO<sub>2</sub> émis par l'homme reste dans l'atmosphère pendant des siècles voire des millénaires.

La réduction du taux d'augmentation de la concentration de CO<sub>2</sub> ralentirait le réchauffement global de la surface en une décennie. Mais cette réduction du taux de réchauffement serait initialement masquée par la variabilité naturelle du climat et pourrait ne pas être détectée avant quelques décennies. Il serait donc difficile de détecter si le réchauffement de surface a effectivement ralenti dans les années suivant le début des réductions d'émissions.

Le temps nécessaire pour détecter l'effet des réductions d'émissions est illustré en comparant les scénarios d'émissions faibles et élevées.

Dans le scénario à faibles émissions (SSP1-2.6), les émissions de CO<sub>2</sub> se stabilisent

après 2015 et commencent à baisser en 2020, alors qu'elles continuent d'augmenter tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle dans le scénario à fortes émissions (SSP3-7.0). L'incertitude découlant de la variabilité interne naturelle du système climatique est représentée en simulant dix fois chaque scénario avec le même modèle climatique mais en partant d'états initiaux légèrement différents en 1850.

Pour chaque scénario, les différences entre les simulations individuelles sont entièrement causées par des facteurs naturels simulés. La moyenne de toutes les simulations représente la réponse climatique attendue pour un scénario donné. L'histoire climatique qui se déroulerait réellement dans chaque scénario consisterait en cette réponse attendue combinée à la contribution de la variabilité interne naturelle et à la contribution des futures éruptions volcaniques potentielles.

En revanche, la différence des températures de surface globales entre les deux scénarios n'apparaît que plus tard – environ deux à trois décennies après que les historiques d'émissions ont commencé à diverger dans cet exemple. Ce temps serait plus long si les émissions étaient réduites plus lentement que dans le scénario à faibles émissions et plus court dans le cas de réductions plus fortes. La détection prendrait plus de temps pour les quantités régionales et pour les changements de précipitations, qui varient plus fortement des causes naturelles. Par exemple, même dans le scénario à faibles émissions, l'effet de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ne deviendrait pas visible dans les précipitations régionales avant la fin du XXI<sup>e</sup> siècle.

En résumé, ce n'est qu'après quelques décennies de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> que l'on verrait clairement les températures mondiales commencer à se stabiliser. En revanche, les réductions à court terme des émissions de CO<sub>2</sub>, comme lors de la pandémie de COVID-19, n'ont pas d'effets détectables sur la concentration de CO<sub>2</sub> ou la température mondiale.

Seules des réductions d'émissions soutenues sur des décennies auraient un effet généralisé sur l'ensemble du système climatique.

**Source : GIEC**

---

## **LA PUBLICITÉ POUR LES ÉNERGIES FOSSILES INTERDITE**

**Il est désormais interdit de promettre qu'un produit respecte le principe de «neutralité carbone». Cependant, le gaz ne sera soumis à cette interdiction qu'à compter du 30 juin 2023.**

Depuis ce 22 août, il n'est plus permis aux entreprises de faire de la publicité pour les énergies fossiles. Cette mesure est prévue par la loi «*climat et résilience*», votée en 2021. Il «*est interdite la publicité relative à la commercialisation ou faisant la promotion des énergies fossiles*». Cette interdiction concernera les produits pétroliers, les énergies issues du charbon minier et l'hydrogène carboné.

Le gaz, en revanche, bénéficie d'une exemption temporaire et verra sa publicité autorisée jusqu'au 30 juin 2023.

Pour Edina Ifticene, de Greenpeace France, «*une fois de plus, les lobbies ont raison de la politique du gouvernement. Après avoir insisté pour inclure le gaz fossile dans le cadre de la taxonomie européenne, la France refait un cadeau à l'industrie du gaz fossile!*».

Les publicités pour des énergies fossiles sont «*une aberration à l'heure de l'urgence climatique*» et «*il est temps d'interdire à l'échelle européenne les publicités, partenariats et mécénats pour toute entreprise vendant des biens et services fossiles*», a-t-elle indiqué dans un communiqué.



Greenpeace France estime que le gaz naturel émet beaucoup moins de CO<sub>2</sub>, alors que le charbon lors de la combustion, *«pourrait être aussi néfaste pour le climat»* que ce dernier notamment *«en raison des émissions de méthane sous-déclarées»*.

Le méthane (CH<sub>4</sub>) est le deuxième gaz à effet de serre lié à l'activité humaine et possède un pouvoir très réchauffant. Ses émissions sont liées à l'activité humaine et les énergies fossiles représentent le deuxième secteur émetteur après l'agriculture.

Or cette mesure d'interdiction permet au gouvernement *«d'être en conformité avec le droit européen dans la perspective de la fin des TRV gaz, qui intervient en 2023. S'ils n'ont pas accès à la publicité, les fournisseurs alternatifs de gaz ne peuvent pas se démarquer de l'acteur historique et ce serait considéré comme une barrière à l'entrée»*, avait expliqué l'entourage de la ministre de la Transition écologique de l'époque, Barbara Pompili.

Le respect du principe de *«neutralité carbone»* pour le gouvernement est une mention, basée sur le principe de *«compensation»* ; c'est-à-dire que l'entreprise soutient des technologies dites *«d'élimination»* du dioxyde de carbone. Et ces financements compensent les émissions de gaz à effet de serre issues de la production de ses produits.

Mais à compter du 1er janvier 2023, cela ne sera plus possible, sauf si le produit ne soit assorti d'un *«bilan des émissions de gaz à effet de serre du produit ou service concerné couvrant l'ensemble de son cycle de vie»*. Le gouvernement tient ainsi à éviter le *«greenwashing»* de la part des entreprises.

## LA SÉCHERESSE FAIT APPARAÎTRE DES TRACES DE DINOSAURES



A cause ou grâce au manque d'eau, des traces de pas de dinosaures jusqu'ici dissimulées et probablement vieilles d'environ 113 millions d'années ont été découvertes dans le lit d'une rivière asséchée.

Ces traces profondes ont préalablement été enfouies, remplies de sédiments et recouvertes d'eau, ce qui a permis à leur conservation.

*«A cause de conditions de sécheresse excessives cet été, la rivière s'est complètement asséchée dans la plupart des endroits, ce qui a permis de révéler de nouvelles traces dans le parc»*, a déclaré Stephanie Salinas Garcia, du Département en charge des parcs et de la faune du Texas, nommé *«Dinosaur Valley»* en raison de la présence de nombreuses traces de dinosaures dans son enceinte.

*«La plupart des traces qui ont récemment été découvertes à différents endroits de la rivière dans le parc ont été laissées par un Acrocanthosaurus»*, a précisé Stephanie Salinas Garcia. Adulte, ce théropode pouvait mesurer cinq mètres et peser sept tonnes.

*«Les traces de dinosaures dans le parc remontent à 113 millions d'années»*, a ajouté Stephanie Salinas Garcia. Le parc a ouvert en 1972 afin de protéger ces traces anciennes, selon son site.



## IN KOZMAN POU LA ROUT « FOURMI I MARSH SOU LA TÈR, KRÉOL I KONÉ »

**Médam zé méssyé, la sossyéte, koz èk mwin sé koz èk in kouyon mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.**

Mézami ala in kozman mwin lé sir zot i koné ali bien é zot i koné bien kossa i vé dir.

Souvan défoi wi antan de moune apré parlé, apré késtyoné, apré pèz dsu la ké pou oir si la tête i bouj.

Souvan wi domande pou kossa dann noute sossyéte néna késtyonèr-késtyonèz konmsa.

Ou lé a d'mandé pou kossa demoune i intèrèss toute sort zafèr konmsa é kan ou la fine pratik in pé kréol wi konpran li ashète issi épi li vande laba.

I diré zot i koné kossa néna d'pli sogré dann la vi d'moune mé si wi kalkil bien lé pèrmi d'an avoir doutans : sak i rakonte pétète la pa vré, mé alor pou kossa i fé ladi-lafé la dsu.

Pars sa i fé parti noute kiltir é sa i antrotien zénélassyon an zénélassyon. Malgré in provèrb i di konmsa : « *Kroi la moityé sak ou la vi, kroi pa ditou sak demoune i rakonte.* »

Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsu é ni rotrov pli d'van.

Sipétadyé.

**Justin**

**Témoignages**  
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433